

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 43 (1981)

Heft: 15

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4) L'entrée en vigueur d'une obligation pour freins pouvant être actionnés directement avec la pédale de freins par le conducteur (ininterrompu) et avec les délais de transition d'usage, ne serait applicable que pour des remorques

nouvellement mises en circulation et dûment enregistrées et contrôlées.

5) Les conseillers en machines cantonaux, les sections de l'ASETA, ainsi que les négociants et fabricants conseillent également les agriculteurs.

Publication du Bureau des experts d'automobiles du canton de Berne

Aux conducteurs de véhicules automobiles agricoles domiciliés dans le canton de Berne.

Selon les prescriptions fédérales, les personnes qui veulent conduire des véhicules agricoles et des cyclomoteurs sur la voie publique doivent être titulaires d'un permis de conduire. *L'âge minimum est fixé à 14 ans.* Par exemple, chaque candidat né en 1968 est autorisé à passer l'examen en 1982. Le permis de conduire pour véhicules automobiles agricoles (Catégorie G) est délivré lorsque l'élève a réussi un examen théorique simplifié.

Les candidats sont instruits en matière de prescriptions sur la circulation et de signalisation routière par des instructeurs de l'ASETA, resp. par l'Association bernoise de propriétaires de tracteurs. Les cours sont donnés par district, en deux demi-journées, à au moins 14 jours d'intervalle en général. Les candidats passent les examens en présence d'experts officiels, immédiatement à l'issue des cours. Le permis de conduire de la Catégorie G leur est délivré lorsque l'examen a été subi avec succès et lorsqu'ils ont atteint l'âge de 14 ans révolus.

La taxe pour l'examen de théorie se monte à Fr. 10.– et par examen; il sera en outre perçu un montant de Fr. 5.– pour frais de déplacement. Un montant de Fr. 20.– devra être également versé pour les frais administratifs et le permis de conduire.

L'Association de propriétaires de tracteurs, de son côté, perçoit la somme de Fr. 27.–

comme contribution aux frais de cours et de matériel.

Les candidats qui ne prennent pas part aux cours en commun doivent se soumettre à la procédure d'examen ordinaire et s'acquitter par conséquent des émoluments normaux. Le permis de conduire pour les véhicules automobiles agricoles (Cat. G) permet aussi de conduire les cyclomoteurs. Les jeunes qui ont besoin d'un permis de conduire valable pour les cyclomoteurs peuvent donc aussi s'annoncer aux cours en commun et aux examens de la Catégorie G.

Les personnes qui désirent suivre ces cours sont priées de s'annoncer par écrit, en indiquant leur nom, prénom, date de naissance et adresse exacte, avant le 11 janvier 1982 au Bureau des experts d'automobiles du canton de Berne, Schermenweg 9, 3001 Berne (case postale 1367).

Les jeunes, des années 1959 à 1967, qui ne sont pas titulaires d'un permis de conduire (le permis de conduire pour cyclomoteurs ne permet pas de conduire des véhicules automobiles agricoles), doivent, pour obtenir le permis de conduire de la Catégorie G, également passer un examen théorique simplifié. Ils peuvent participer aux cours en commun mentionnés.

Berne, le 1er décembre 1981

Bureau des experts d'automobiles
du canton de Berne
Le chef du service: sig. Lachat

Salon de la technique agricole dans centre RAI agrandi

Le Landbouw RAI, le Salon de la technique agricole qui se tiendra du lundi 18 au samedi 23 janvier 1982, est la première exposition qui profitera de l'agrandissement du Centre d'Expositions RAI à Amsterdam. Grâce à cette extension, la surface d'exposition disponible s'élèvera à 65'000 m². L'accroissement de 40% de la surface originale comprend 3 nouveaux halls et 6 nouvelles salles de congrès. Actuellement 265 exposants ont confirmé leur participation.

Une nouveauté pour le salon Landbouw RAI 82 sera le congrès international et l'exposition spéciale voué à la mécanisation de l'agriculture tropique dans les pays en voie de développement, organisé sous l'initiative de la Fédération «Het Landbouwwerkuit» (fédération des constructeurs, importateurs et revendeurs de tracteurs et de machines agricoles) et des instituts de recherches et d'information de Wageningen. Le programme d'exposition comprend: machines et outils pour la technique agricole, tels que tracteurs, machines et autres outillages destinés à l'agriculture, l'élevage, la

culture maraîchère, la culture fruitière et la culture forestière; bâtiments agricoles; produits dans le secteur de l'agriculture et de la culture maraîchère, tels que fourrage, semences, engrais, produits chimiques, outils, moteurs, carburants et lubrifiants.

L'accès au Centre RAI par les transports en commun a été nettement amélioré. Depuis le mois de juin 1981 une nouvelle liaison ferroviaire effectue en moins de 15 minutes le trajet entre Schiphol Aéroport d'Amsterdam et la station Amsterdam RAI, située à deux pas du Centre d'Expositions et de Congrès RAI. Ce même train relie également le Centre RAI et Schiphol aux villes de La Haye et de Rotterdam.

Le Salon de la technique agricole Landbouw RAI est organisé par RAI Gebouw B.V. de concert avec la Fédération «Het Landbouwwerkuit», qui réunit toutes les organisations néerlandaises dans le domaine du commerce et de l'industrie des machines agricoles. En 1980 l'exposition comptait 228 exposants et recevait le chiffre record de 113'814 visiteurs.

Salon International de l'Agriculture

Porte de Versailles – Paris (7–14 mars 1982)

Du 7 au 14 mars 1982, Paris redeviendra l'annuelle capitale mondiale de l'agriculture, avec le 19ème *Salon International de l'Agriculture* (S.I.A.). Le nombre de visiteurs recensés au dernier S.I.A. s'est élevé à 1'003'000 dont 16% de visiteurs étrangers, en provenance de 97 pays, ce qui met bien en évidence le caractère international de cette manifestation.

Le prochain Salon de l'Agriculture accueillera au Parc des Expositions de la Ville de Paris:

– *Le 91ème Concours Général Agricole des animaux et des produits.*

Les Concours d'animaux se dérouleront toute la semaine et seront couronnés par *le Grand Défilé du samedi 13 mars.*

Les Concours de produits (*non ouverts au public*) se dérouleront les vendredi 5 et samedi 6 mars.

– *Les expositions françaises et étrangères de produits alimentaires d'origine et de qualité, et le Marché des Provinces de France.*

– *Les expositions étrangères d'animaux sélectionnés.*

Les partenaires de la C.E.E., qui présenteront au public du Salon les principaux aspects de leurs producteurs agricoles et alimentaires et de leur élevage, seront de nouveau présents à la Porte de Versailles en mars prochain. L'Autriche, le Canada, la Suisse et les U.S.A. y participeront à leurs côtés avec une sélection

de leurs meilleurs animaux reproduc-
teurs

- *Le Salon International d'Aviculture.*
- *La présentation canine.*

Enfin, les 4, 5 et 6 mars se tiendra l'annuel *Colloque International* qui aura pour thème «*Le financement de l'agriculture*».

CENECA

Membres d'honneur nommés en 1980

Lors de la préparation du numéro 14/81 de ce périodique, j'ai constaté un oubli, impardonnable de ma part. En effet, en rédigeant les mérites des membres d'honneur nommés par la 55ème Assemblée des délégués, je me suis aperçu avec stupefaction que les noms de ceux de l'année d'avant n'avaient pas été publiés dans notre périodique.

Je présente mes excuses à ces membres d'honneur ainsi qu'à MM les présidents des sections concernées. Que l'on sache qu'il n'y avait pas de mauvaise intention de ma part ni d'aucune autre personne de l'ASETA. Je vous saurai gré de votre indulgence.

R. Piller



M. Georges Pottu, Malval-Dardagny GE

Devenu président de l'Association genevoise de propriétaires de tracteurs au début 1954, M. Pottu entreprit immédiatement le nécessaire pour ramener cette association cantonale si active à l'association suisse que les genevois et les vaudois avaient quittés fin 1943 suite à des différends. Il y parvint déjà en mai 1954 pour la section genevoise et la section vaudoise, grâce à son influence, suivit une année plus tard.

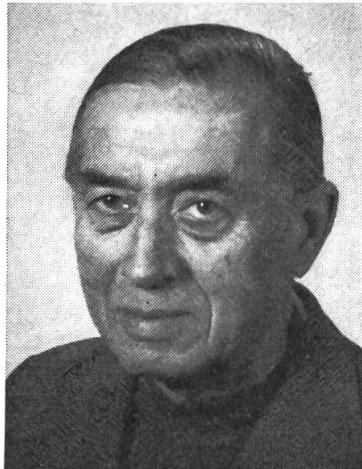
En sa qualité de président de section, M. Pottu entra automatiquement au Comité central. En 1968, il fut nommé vice-président du Comité directeur et du Comité central.

Le 26 septembre 1970, la 44ème Assemblée des délégués de l'ASETA eut lieu au Lignon-Vernier, pour laquelle M. Pottu et son comité mirent sur pied un programme complémentaire riche et varié. Lui, qui était pour le progrès, se réjouissait de voir naître sur sol genevois les nouveaux statuts de l'ASETA introduisant, entre autres, la dénomination actuelle de l'association suisse. Lorsqu'il démissionna de son poste de président de la section genevoise en 1976, les dirigeants de l'ASETA le prièrent de prolonger son double mandat jusqu'en 1980.

M. Pottu, grand homme de belle prestance et de caractère très pondéré exerçait une grande influence dans les séances. C'était un homme que l'on écoutait. Ce qui lui tenait, entre autres à cœur, c'était la bonne entente entre Suisses romands et Suisses alémaniques. Il lui arrivait de couper court à des discussions d'ordre régional et de rappeler à l'assistance qu'elle s'était réunie pour résoudre des problèmes d'ordre technique.

Nous remercions M. Georges Pottu de tout ce qu'il a fait pour l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) et le félicitons de l'honneur bien mérité qui lui a été conféré.

Nous lui souhaitons de jouir encore de longues années d'une bonne santé aux côtés de son épouse dans la si belle campagne de Malval.



Hans Wegmann, Effretikon ZH

Après 34 années d'activité débordante et pour raison de santé, H. Wegmann a cédé sa place à la gérance de la section zurichoise à Hans Kuhn. Il continuera néanmoins à s'occuper de l'enseignement des jeunes conducteurs de tracteurs, tâche qui lui tient à cœur depuis l'introduction de l'examen théorique en 1961.

Hans Wegmann a repris au printemps 1946 la gérance de l'ancienne association zurichoise de propriétaires de tracteurs sous l'égide de son président Fritz Laufer. Il a collaboré avec beaucoup d'énergie, une initiative et un acharnement incomparables — de temps à autres en tant que «foncier» — à ce que cette association se développe jusqu'à l'effectif respectable de 5500 membres. En effet, le manque de main-d'œuvre de l'après-guerre a beaucoup favorisé la mécanisation des entreprises agricoles.

Hans Wegmann a toujours donné le meilleur de lui-même aux membres de son association. Il a été l'organisateur infatigable de conférences innombrables, de démonstrations de machines et de voyages. H. Wegmann possède, ce qui a été si bien décrit par la section zurichoise il y a une année, un «style de direction très particulier. Il résolvait les problèmes à sa manière».

Dans le domaine de l'association centrale, H. Wegmann a été membre et président de la commission de vérification des comp-

tes durant trois périodes. Lors des séances du Comité central et de l'Assemblée des délégués, qu'il fréquentait avec une régularité remarquable, il incarnait la «conscience de l'association». Rien ne passait inaperçu et il avait le talent de poser certaines questions... et de les reposer l'année suivante.

Nos associations, nos partis et notre démocratie ont besoin de personnalités telles que lui. Des hommes de sa trempe, critiques, mais pondérés, sont les meilleurs garants de nos institutions, bien entendu à côté du travail et de l'initiative des responsables. Les irréfléchis, par contre, ne sachant point canaliser et modérer leurs interpellations, ne causent que des torts vu que les discussions se prolongent interminablement. L'ASETA a vécu cette époque pendant les années trente.

Pour clore, nous aimeraisons remercier H. Wegmann du travail énorme qu'il a fourni au sein de sa section et dans les réunions de l'association centrale.

Nous lui souhaitons enfin, ainsi qu'à son épouse, des années de calme et de sérénité bien mérités.

«TECHNIQUE AGRICOLE»

Administration: Secrétariat central de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — case postale, 5223 Riniken AG. Adresse postale de la Rédaction «Technique Agricole»: case 210, 5200 Brougg AG.

Régie des annonces: Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich, Tél. 01 - 207 73 91.

Prix de l'abonnement frs. 18.— par an.

Gratuit pour les membres de l'ASETA.

Paraît 15 fois par an.

Droits de reproduction réservés.

Imprimerie et expédition:

Schill & Cie SA, 6000 Lucerne.

Le numéro 1/82 paraîtra le 21 janvier 1982

Dernier jour pour les ordres d'insertion:

5 janvier 1982

Annonces Hofmann SA, Case 229, 8021 Zurich

Tél. 01 - 207 73 91
